

Chèr-e Collègue,

Cette année encore, le travail mené par les élus académiques du SNES pour vérifier les barèmes des 1809 demandeurs de mutation a permis la correction **de nombreux oublis ou erreurs**. C'est pourquoi nous sommes en mesure de vous envoyer le détail du barème qui sera retenu pour votre participation au mouvement Intra.

Droits des personnels :
assurer le contrôle
paritaire,
c'est l'affaire de tous !
Signez et faites signer la
pétition nationale unitaire
« **Le paritarisme contre**
l'arbitraire »
www.mutations2009.org

Mais ce travail s'effectue dans un **contexte d'une attaque ministérielle et rectorale sans précédent contre le paritarisme**, contre les droits des personnels garantis par leur statut de personnel d'Etat.

Ainsi, comme pour le mouvement Inter, le ministère a demandé aux recteurs de **communiquer, AVANT la tenue des commissions paritaires d'affectation, le projet de mouvement Intra, sur la base d'un document de travail non vérifié !** Or, ce projet est nécessairement provisoire, comme vous en avez peut-être fait l'expérience à l'Inter. En effet, lors des commissions du mouvement inter, les élus nationaux ont rétabli dans leurs droits près de 15% des demandeurs de mutation.

A DIJON, QUE VA-T-IL SE PASSER ?

- **A la mi juin**, le rectorat vous informera par téléphone ou via iprof du projet d'affectation vous concernant. Il ne s'agira **que d'un résultat provisoire, peut-être faux**.
- **24H00 plus tard**, les élus du SNES recevront ce projet d'affectation

Vous ne recevrez pas, du SNES, ce projet d'affectation !

Nous avons toujours refusé de communiquer des résultats non définitifs.

Seuls le travail exhaustif de vérification et d'amélioration du projet informatique mené par les élus et l'examen contradictoire en commission paritaire garantissent à chacun et à tous l'égalité de traitement.

Le rectorat lui-même est susceptible, comme les années passées, d'apporter des modifications au projet de mouvement.

QU'ALLEZ-VOUS FAIRE QUAND VOUS CONNAITREZ LE PROJET D'AFFECTION VOUS CONCERNANT ?

- **Interroger l'administration, qui vous donne ce résultat non définitif et** poser par exemple les questions suivantes :

- *Quel était le barème nécessaire pour obtenir mes vœux précédents ?*
- *Pourquoi ai-je obtenu cet établissement ? Combien de points fallait-il pour obtenir les autres postes du secteur ? (Si vous êtes nommé sur un vœu large : COM, GEO, DPT)*
- *Quelles sont les barres pour tel département, tel groupe de communes ?*

- **Ecrivez au recteur une lettre ou un mail du type :**

« Ce projet ne constitue pas une affectation définitive. Je vous demande de donner aux syndicats tous les moyens nécessaires pour vérifier ce projet d'affectation/ pour améliorer mon affectation. » **(n'oubliez pas d'en faire une copie au SNES)**

- **les 22 et 23 juin**, les commissions paritaires se tiendront ; à l'issue de celles-ci, les résultats définitifs seront donnés. Pendant celles-ci les commissaires paritaires du SNES proposeront des modifications aux projets d'affectation pour améliorer la situation de tous dans le respect du barème

Grâce à la « communication » de l'administration, les collègues auront « droit » à quelques jours d'anxiété, à espérer un changement ou un maintien du résultat annoncé !

DÈS LE LUNDI 22 JUIN MIDI, LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNES VOUS INFORMERONT DU DÉROULEMENT DES COMMISSIONS. Consultez le site du snes www.dijon.snes.edu

SI LE RECTORAT REFUSE LES PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES PARITAIRES, NOUS VOUS DEMANDERONS D'INTERVENIR AUPRÈS DU RECTORAT.

Pour le ministère et le rectorat, communiquer signifie remettre en cause le paritarisme qui se limiterait au traitement à la marge de quelques dossiers particulièrement épineux.
Les personnels ne l'entendent pas ainsi : les formations paritaires n'ont pas vocation à devenir de simples chambres d'enregistrement des actes administratifs.
Les personnels veulent que les élus remplissent pleinement leur mission : garantir la transparence des opérations de gestion et le traitement égalitaire des candidats à mutation.
Vous pouvez compter sur la vigilance, la disponibilité et les interventions des commissaires paritaires du SNES.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU : Marie-Laure Blanchard, Fabienne Borrás, Alain Brayer, Isabelle Cheviet, Marylène D'Ambra, Roger Dubois, Caridad Franco, Jean-Paul Gaétan, Marie-Pascale Gauffillet, Alain Grenier, Yves Guyon, Valérie Hurlot-Lavie, Dominique Maurage, Thierry Paquerot.